

CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	√	√	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2				√		
Multifamiliale	H3					√	
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5	√					
Projet intégré d'habitation	H6	√					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						√ B
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							
NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√			√	√	√
Jumelée			√				
Contiguë				√			
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	6
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	2
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	2	2
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	3	3	2
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1	1	3	6	
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA		PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02
Autres articles							

ZONE : RES-01

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	√

NOTES

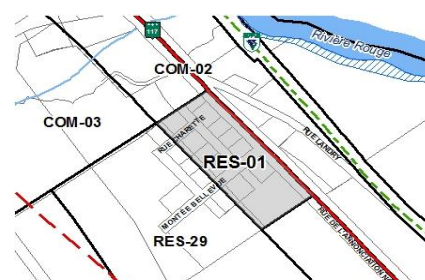
--

DISPOSITIONS SPÉCIALES

--

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2014/06	235	a. 14.2
2021/06	2021-404	a. 13



CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION						
Unifamiliale	H1	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√ (1)			
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	√				

COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur	C6			√ B		

INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					

PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					

CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					

AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					

FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					

Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						

NORMES

TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					

STRUCTURE						
Isolée		√	√	√		
Jumelée		√				
Contiguë						

MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	2	2	2		

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2	2	2		
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					

RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles		(a)	(a)	(a)		

ZONE : RES-02

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

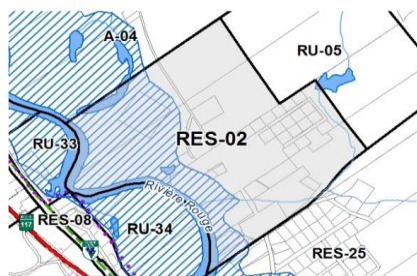
(1) Bifamiliale seulement

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2018/06	312	a.11



CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	√	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2			√			
Multifamiliale	H3				√		
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	√					

COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						

INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						

PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4					√A(1)	

CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						

AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						

FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						

Usages spécifiquement permis							(1)
Usages spécifiquement exclus							

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						

STRUCTURE							
Isolée		√		√	√		
Jumelée			√				
Contiguë							

MARGES							
Marge avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2		

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	3	3		
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						

RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1	3	6		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles							

ZONE : RES-03

SERVICES			
Aqueduc			√
Égout			

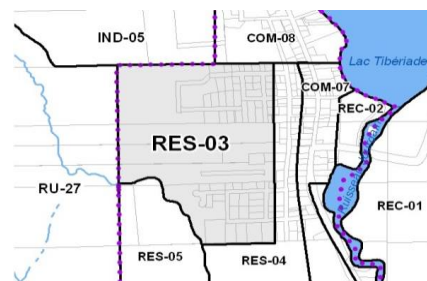
NOTES

(1) Usine de filtration

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2014/06	235	a. 14.2



CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	√	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2			√			
Multifamiliale	H3				√		
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	√					

COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						

INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						

PUBLIC							
Service public de plein air	P1					√	
Service public institutionnel et administratif	P2					√	
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						

CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						

AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						

FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						

Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						

STRUCTURE							
Isolée		√		√	√	√	
Jumelée			√				
Contiguë							

MARGES							
Marge avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	2	

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	3	3	3	3	3	
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						

RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1	3	6		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles							

ZONE : RES-04

SERVICES			
Aqueduc			√
Égout			

NOTES

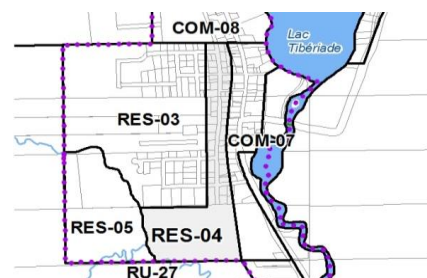
--	--	--	--

DISPOSITIONS SPÉCIALES

--	--	--	--

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2014/06	235	a. 14.2



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	√				
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur	C6					
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1	√				
Service public institutionnel et administratif	P2	√				
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4	√ A				
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1		√			
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√	√			
Jumelée		√				
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	4,5	4,5			
Marges latérales (m)	min.	2	2			
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	2	2			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2	2			
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : RES-05

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	

NOTES

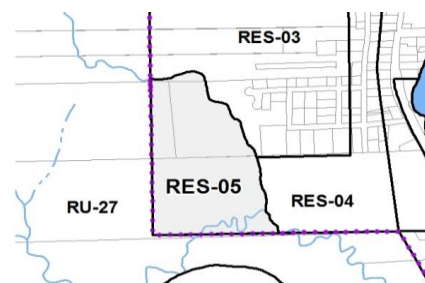
--

DISPOSITIONS SPÉCIALES

--

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2018/06	312	a.11



CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	√	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2			√			
Multifamiliale	H3			√			
Multifamiliale d'envergure	H4			√			
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						

COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						

INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						

PUBLIC							
Service public de plein air	P1					√	
Service public institutionnel et administratif	P2					√	
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4					√ A	

CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						

AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						√
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						

FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						

Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						

STRUCTURE							
Isolée		√		√	√	√	
Jumelée			√				
Contiguë							

MARGES							
Marge avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	2	

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2	2	
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						

RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles							

ZONE : RES-06

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	

NOTES

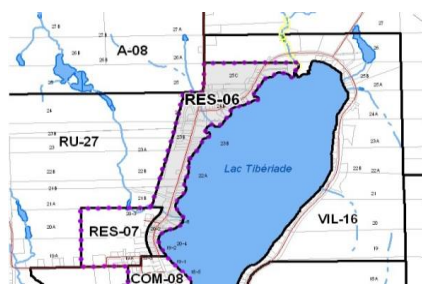
--

DISPOSITIONS SPÉCIALES

--

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2014/06	235	a. 14.2
2021/06	2021-404	a. 13
2023/05	2023-457	a.12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√				
Multifamiliale	H3			√			
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						

COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						

INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						

PUBLIC							
Service public de plein air	P1				√		
Service public institutionnel et administratif	P2				√(1)		
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4				√A		

CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						

AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1					√	
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						

FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						

Usages spécifiquement permis					(1)		
Usages spécifiquement exclus							

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						

STRUCTURE							
Isolée		√	√	√	√	√	
Jumelée		√	√				
Contiguë		√		√			

MARGES							
Marge avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	2	

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	3	3	3			
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						

RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	3	6			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles							

ZONE : RES-07

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	

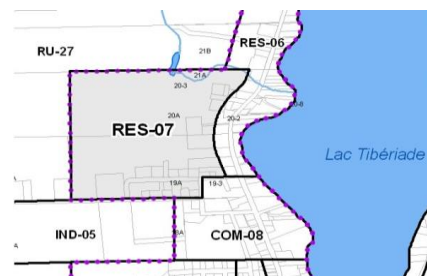
NOTES

(1) Cimetière

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2014/06	235	a. 14.2



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√ (1)			
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6					
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5			√ C		
Commerce récréatif extérieur	C6					
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√	√	√		
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	6	6	6		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2(2)	2(2)	2(2)		
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles		(a)	(a)	(a)		

ZONE : RES-08

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	

NOTES

- (1) Bifamilial seulement
- (2) Hauteur maximum en mètres = 10 m

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par



CLASSE ET GROUPE D'USAGE					
HABITATION					
Unifamiliale	H1	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2				
Multifamiliale	H3				
Multifamiliale d'envergure	H4				
Maison mobile	H5				
Projet intégré d'habitation	H6	√			
COMMERCE					
Commerces et services	C1				
Commerce de détail de petite surface	C2				
Commerce de détail de grande surface	C3				
Commerce artériel lourd	C4				
Commerce récréatif intérieur	C5				
Commerce récréatif extérieur	C6				
INDUSTRIE					
Laboratoires et établissements de recherche	I1				
Industrie légère	I2				
Industrie lourde	I3				
Extractive	I4				
PUBLIC					
Service public de plein air	P1				
Service public institutionnel et administratif	P2				
Service public institutionnel imposant	P3				
Service public d'utilité	P4				
CONSERVATION					
Conservation / catégorie 1	Co1				
Conservation / catégorie 2	Co2				
AGRICULTURE					
Agriculture avec sol	A1				
Agriculture sans sol	A2				
Autres types d'élevage	A3				
Fermette	A4				
Dressage et pension d'animaux	A5				
FORESTERIE					
Exploitation forestière	F1				
Sylviculture	F2				
Usages spécifiquement permis					
Usages spécifiquement exclus					
NORMES					
TERRAIN					
Superficie (m2)	min.				
Profondeur (m)	min.				
Frontage (m)	min.				
STRUCTURE					
Isolée		√			
Jumelée					
Contiguë					
MARGES					
Marge avant (m)	min.	6			
Marges latérales (m)	min.	3			
Marge latérales totales (m)	min.				
Marge arrière (m)	min.	10			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS					
Hauteur (étage)	min.				
Hauteur (étage)	max.	2(1)			
Superficie d'implantation (m2)	min.				
Largeur (m)	min.				
RAPPORTS					
Logement / bâtiment	max.	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				
Espace naturel (%)	min.				
DISPOSITIONS SPÉCIALES					
PIIA					
Autres articles					

ZONE : RES-09

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

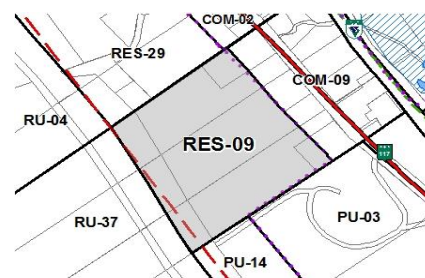
NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2024/07	2024-484	a.12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	√	√	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2				√		
Multifamiliale	H3					√	
Multifamiliale d'envergure	H4					√	
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							
NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√			√	√	
Jumelée			√				
Contiguë				√			
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	7	7	7	7	7	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1	1	3		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles							

ZONE : RES-10

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	√

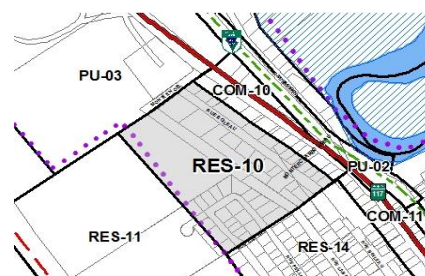
NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 15 m.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	√				
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur	C6					
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1	√				
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus		(2)				
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	10				
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	10				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2(1)				
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : RES-11

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

- (1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.
- (2) Chenils

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2019/07	2019-341	a.15
2024/07	2024-484	a.12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	√	√	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2				√		
Multifamiliale	H3					√	
Multifamiliale d'envergure	H4					√	
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						√
COMMERCE							
Commerces et services	C1	√					
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5	√	A	C			
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							
NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√			√	√	√
Jumelée			√				
Contiguë				√			
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	6
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	2
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	7	7	7	7	7	7
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	2(1)
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1	1	3		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles		(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	

ZONE : RES-12

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	√

NOTES

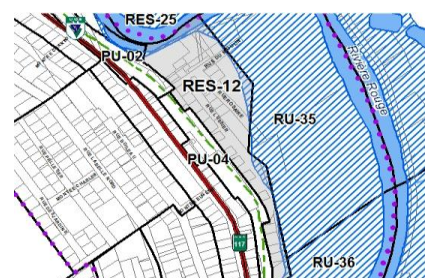
(1) Hauteur maximum en mètres = 15 m.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)
- (b) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2014/06	235	a. 14.2
2022/07	2022-432	a.14



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	√				
COMMERCE						
Commerces et services	C1			√ C		
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4				√ (2)	
Commerce récréatif intérieur	C5		√ C (3)			
Commerce récréatif extérieur	C6					
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Ferme	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis					(2)	
Usages spécifiquement exclus			(3)			
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√				
Jumelée		√				
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	
Marges latérales (m)	min.	3	3	3	3	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	10	10	10	10	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2	
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	
Autres articles						

ZONE : RES-13

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

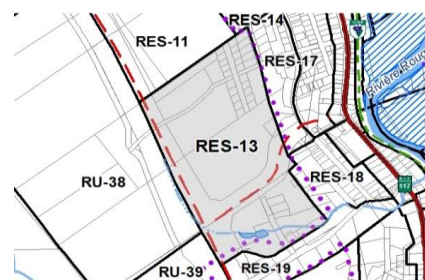
NOTES

- (1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.
- (2) Station-service
- (3) Résidence de tourisme**

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2016/03	267	a. 11.2
2018/06	312	a.11
2023/05	2023-457	a.12
2024/07	2024-484	a.12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	√	√	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2				√		
Multifamiliale	H3					√	
Multifamiliale d'envergure	H4						√
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						√
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							
NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√			√	√	√
Jumelée			√				
Contiguë				√			
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	6
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	2
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	7	7	7	7	7	7
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1	1	3	6	
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles							

ZONE : RES-14

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	√

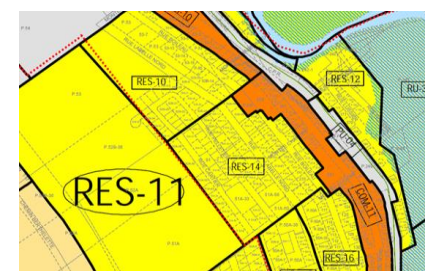
NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 15 m.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2014/06	235	a. 14.2
2019/07	2019-341	a.15



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	√				
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4			√ B(2)		
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur	C6					
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1		√			
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis				(2)	P4(a)	
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√			√	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	8		6		
Marges latérales (m)	min.	3		2		
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	10		10		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2(1)				
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : RES-15

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

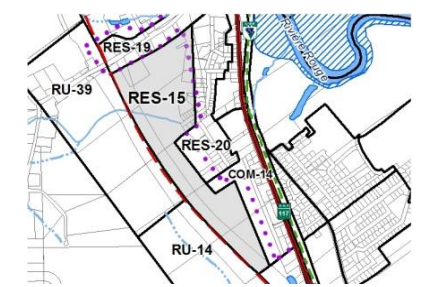
NOTES

- (1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.
- (2) Pisciculture

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2014/06	235	a. 14.2



CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	√	√	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2				√ (1)		
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2					√	
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							
NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√			√	√	
Jumelée			√				
Contiguë				√			
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	7	7	7	7	7	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2(2)	2(2)	2(2)	2(2)	2(2)	
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1	1	2	1	
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA		PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	
Autres articles							

ZONE : RES-16

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	√

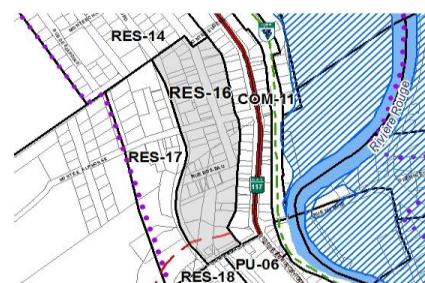
NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Hauteur maximale en mètres = 10 m

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2024/07	2024-484	a.12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	√	√	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2				√		
Multifamiliale	H3					√	
Multifamiliale d'envergure	H4					√	
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						√
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							
NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√			√	√	
Jumelée			√				
Contiguë				√			
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	7	7	7	7	7	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1	1	3		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA		PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01
Autres articles							

ZONE : RES-17

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	√

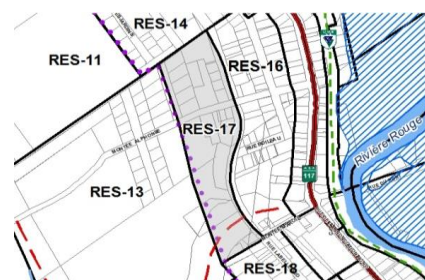
NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 15 m.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par



CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	√	√	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2				√		
Multifamiliale	H3					√	
Multifamiliale d'envergure	H4					√	
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1						√ A
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						√ C (2)
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						√
Service public institutionnel imposant	P3						√
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							(2)
NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√			√	√	√
Jumelée			√				√
Contiguë				√			
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	6
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	2
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	7	7	7	7	7	7
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1	1	3		1
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA		PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01
Autres articles							

ZONE : RES-18

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	√

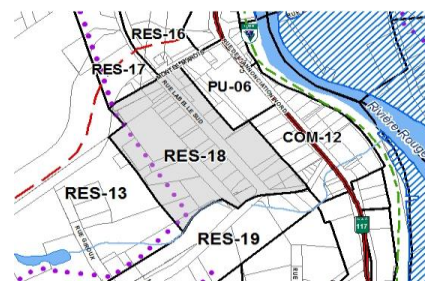
NOTES

- (1) Hauteur maximum en mètres = 15 m.
- (2) Résidence de tourisme

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2022/07	2022-432	a.14
2023/05	2023-457	a.12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√ (1)			
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6					
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur	C6					
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis				P4(a)		
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√	√	√		
Jumelée		√				
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	7	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	7	8	10		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2(2)	2(2)			
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : RES-19

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	

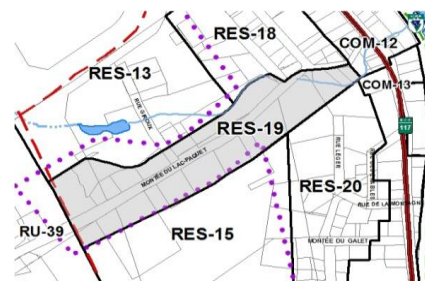
NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Hauteur maximale en mètres = 10 m

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2014/06	235	a. 14.2
2018/06	312	a.11



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	√	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2			√		
Multifamiliale	H3				√	
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6					
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur	C6					
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√		√	√	
Jumelée			√			
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	6	6	6	6	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2(1)	2(1)	2(1)	3(1)	
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1	3	6	
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : RES-20

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	√

NOTES

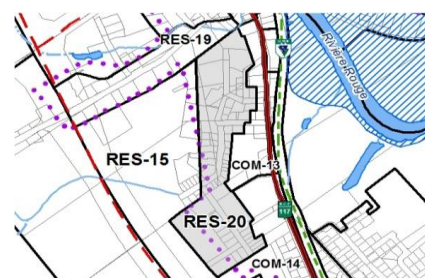
(1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2014/06	235	a. 14.2
2018/06	312	a.11

délimitation



CLASSE ET GROUPE D'USAGE					
HABITATION					
Unifamiliale	H1	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2				
Multifamiliale	H3				
Multifamiliale d'envergure	H4				
Maison mobile	H5				
Projet intégré d'habitation	H6	√			
COMMERCE					
Commerces et services	C1				
Commerce de détail de petite surface	C2				
Commerce de détail de grande surface	C3				
Commerce artériel lourd	C4				
Commerce récréatif intérieur	C5				
Commerce récréatif extérieur	C6				
INDUSTRIE					
Laboratoires et établissements de recherche	I1				
Industrie légère	I2				
Industrie lourde	I3				
Extractive	I4				
PUBLIC					
Service public de plein air	P1				
Service public institutionnel et administratif	P2		√ (3)		
Service public institutionnel imposant	P3				
Service public d'utilité	P4				
CONSERVATION					
Conservation / catégorie 1	Co1				
Conservation / catégorie 2	Co2				
AGRICULTURE					
Agriculture avec sol	A1				
Agriculture sans sol	A2				
Autres types d'élevage	A3				
Fermette	A4				
Dressage et pension d'animaux	A5				
FORESTERIE					
Exploitation forestière	F1				
Sylviculture	F2				
Usages spécifiquement permis			(3)		
Usages spécifiquement exclus					
NORMES					
TERRAIN					
Superficie (m2)	min.				
Profondeur (m)	min.				
Frontage (m)	min.				
STRUCTURE					
Isolée		√	√		
Jumelée					
Contiguë					
MARGES					
Marge avant (m)	min.	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.				
Marge arrière (m)	min.	6	7		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS					
Hauteur (étage)	min.				
Hauteur (étage)	max.	2(2)	2(2)		
Superficie d'implantation (m2)	min.				
Largeur (m)	min.				
RAPPORTS					
Logement / bâtiment	max.	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				
Espace naturel (%)	min.				
DISPOSITIONS SPÉCIALES					
PIIA					
Autres articles		(a)(b)	(a)(b)		

ZONE : RES-21

SERVICES

Aqueduc	√
Égout	

NOTES

(2) Hauteur maximum en mètres = 10 m

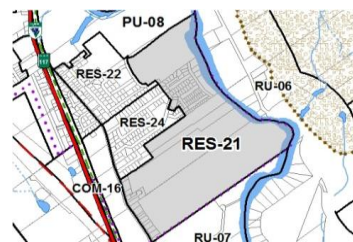
(3) École

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 5
2018/06	312	a.11.1



CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	√	√	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						

COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						

INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						

PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2				√		
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						

CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						

AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						

FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						

Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						

STRUCTURE							
Isolée		√					
Jumelée			√				
Contiguë				√			

MARGES							
Marge avant (m)	min.	6(1)	6(1)	6(1)			
Marges latérales (m)	min.	2	2	2			
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	6	6	6			

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2(2)	2(2)	2(2)			
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						

RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles							

ZONE : RES-22

SERVICES			
Aqueduc			√
Égout			√

NOTES

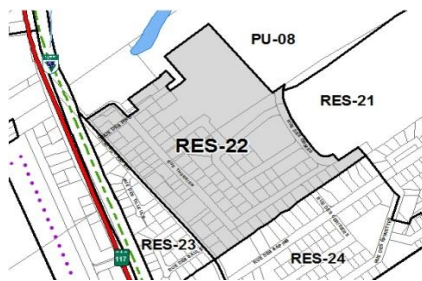
- (1) Marge de recul avant maximale = 9 mètres
- (2) Hauteur maximum en mètres = 10 m

DISPOSITIONS SPÉCIALES

--	--	--

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par



CLASSE ET GROUPE D'USAGE					
HABITATION					
Unifamiliale	H1	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2				
Multifamiliale	H3				
Multifamiliale d'envergure	H4				
Maison mobile	H5				
Projet intégré d'habitation	H6				
COMMERCE					
Commerces et services	C1				
Commerce de détail de petite surface	C2				
Commerce de détail de grande surface	C3				
Commerce artériel lourd	C4				
Commerce récréatif intérieur	C5				
Commerce récréatif extérieur	C6				
INDUSTRIE					
Laboratoires et établissements de recherche	I1				
Industrie légère	I2				
Industrie lourde	I3				
Extractive	I4				
PUBLIC					
Service public de plein air	P1				
Service public institutionnel et administratif	P2				
Service public institutionnel imposant	P3				
Service public d'utilité	P4				
CONSERVATION					
Conservation / catégorie 1	Co1				
Conservation / catégorie 2	Co2				
AGRICULTURE					
Agriculture avec sol	A1				
Agriculture sans sol	A2				
Autres types d'élevage	A3				
Fermette	A4				
Dressage et pension d'animaux	A5				
FORESTERIE					
Exploitation forestière	F1				
Sylviculture	F2				
Usages spécifiquement permis					
Usages spécifiquement exclus					
NORMES					
TERRAIN					
Superficie (m2)	min.				
Profondeur (m)	min.				
Frontage (m)	min.				
STRUCTURE					
Isolée		√			
Jumelée					
Contiguë					
MARGES					
Marge avant (m)	min.	6(1)			
Marges latérales (m)	min.	2			
Marge latérales totales (m)	min.				
Marge arrière (m)	min.	6			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS					
Hauteur (étage)	min.				
Hauteur (étage)	max.	2(2)			
Superficie d'implantation (m2)	min.				
Largeur (m)	min.				
RAPPORTS					
Logement / bâtiment	max.	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				
Espace naturel (%)	min.				
DISPOSITIONS SPÉCIALES					
PIIA					
Autres articles		(a)			

ZONE : RES-23

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	√

NOTES

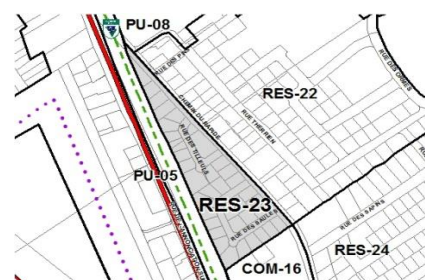
- Marge de recul avant maximale = 9 mètres
- Hauteur maximum en mètres = 10 m

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Parc linéaire (art. 12.11)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6					
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur	C6					
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6(1)				
Marges latérales (m)	min.	2				
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	6				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2(2)				
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : RES-24

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	√

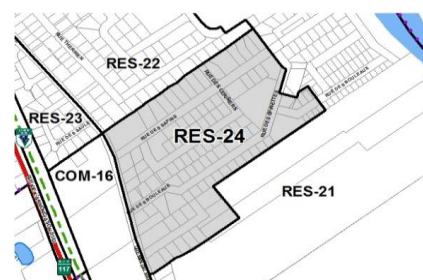
NOTES

- Marge de recul avant maximale = 9 mètres
- Hauteur maximum en mètres = 10 m

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2018/06	312	a.11



CLASSE ET GROUPE D'USAGE					
HABITATION					
Unifamiliale	H1	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2				
Multifamiliale	H3				
Multifamiliale d'envergure	H4				
Maison mobile	H5				
Projet intégré d'habitation	H6	√			
COMMERCE					
Commerces et services	C1				
Commerce de détail de petite surface	C2				
Commerce de détail de grande surface	C3				
Commerce artériel lourd	C4				
Commerce récréatif intérieur	C5				
Commerce récréatif extérieur	C6				
INDUSTRIE					
Laboratoires et établissements de recherche	I1				
Industrie légère	I2				
Industrie lourde	I3				
Extractive	I4				
PUBLIC					
Service public de plein air	P1				
Service public institutionnel et administratif	P2				
Service public institutionnel imposant	P3				
Service public d'utilité	P4				
CONSERVATION					
Conservation / catégorie 1	Co1				
Conservation / catégorie 2	Co2				
AGRICULTURE					
Agriculture avec sol	A1				
Agriculture sans sol	A2				
Autres types d'élevage	A3				
Fermette	A4				
Dressage et pension d'animaux	A5				
FORESTERIE					
Exploitation forestière	F1				
Sylviculture	F2				
Usages spécifiquement permis					
Usages spécifiquement exclus					
NORMES					
TERRAIN					
Superficie (m2)	min.				
Profondeur (m)	min.				
Frontage (m)	min.				
STRUCTURE					
Isolée		√			
Jumelée					
Contiguë					
MARGES					
Marge avant (m)	min.	6			
Marges latérales (m)	min.	2			
Marge latérales totales (m)	min.				
Marge arrière (m)	min.	8			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS					
Hauteur (étage)	min.				
Hauteur (étage)	max.	2(1)			
Superficie d'implantation (m2)	min.				
Largeur (m)	min.				
RAPPORTS					
Logement / bâtiment	max.	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				
Espace naturel (%)	min.				
DISPOSITIONS SPÉCIALES					
PIIA					
Autres articles		(a)(b)			

ZONE : RES-25

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

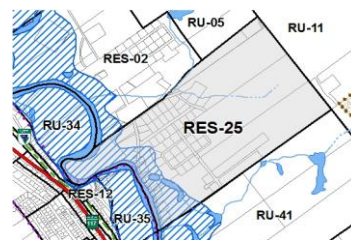
(1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.

DISPOSITIONS SPECIALES

- (a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)
- (b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a.6
2024/07	2024-484	a.12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE					
HABITATION					
Unifamiliale	H1	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2				
Multifamiliale	H3				
Multifamiliale d'envergure	H4				
Maison mobile	H5				
Projet intégré d'habitation	H6				
COMMERCE					
Commerces et services	C1				
Commerce de détail de petite surface	C2				
Commerce de détail de grande surface	C3				
Commerce artériel lourd	C4				
Commerce récréatif intérieur	C5				
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B		
INDUSTRIE					
Laboratoires et établissements de recherche	I1				
Industrie légère	I2				
Industrie lourde	I3				
Extractive	I4				
PUBLIC					
Service public de plein air	P1				
Service public institutionnel et administratif	P2				
Service public institutionnel imposant	P3				
Service public d'utilité	P4		√ A,B		
CONSERVATION					
Conservation / catégorie 1	Co1				
Conservation / catégorie 2	Co2				
AGRICULTURE					
Agriculture avec sol	A1				
Agriculture sans sol	A2				
Autres types d'élevage	A3				
Fermette	A4				
Dressage et pension d'animaux	A5				
FORESTERIE					
Exploitation forestière	F1				
Sylviculture	F2				
Usages spécifiquement permis					
Usages spécifiquement exclus					
NORMES					
TERRAIN					
Superficie (m2)	min.				
Profondeur (m)	min.				
Frontage (m)	min.				
STRUCTURE					
Isolée		√	√		
Jumelée					
Contiguë					
MARGES					
Marge avant (m)	min.	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.				
Marge arrière (m)	min.	8	8		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS					
Hauteur (étage)	min.				
Hauteur (étage)	max.	2(1)	2(1)		
Superficie d'implantation (m2)	min.				
Largeur (m)	min.				
RAPPORTS					
Logement / bâtiment	max.	1	1		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				
Espace naturel (%)	min.				
DISPOSITIONS SPÉCIALES					
PIIA					
Autres articles		(a)(b)	(a)(b)		

ZONE : RES-26

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

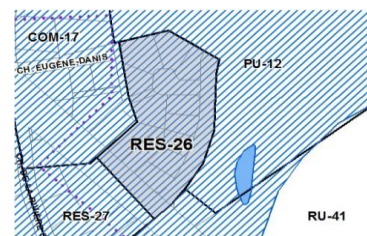
(1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.

DISPOSITIONS SPECIALES

- (a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)
- (b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a.6
2024/07	2024-484	a.12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE					
HABITATION					
Unifamiliale	H1	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2				
Multifamiliale	H3				
Multifamiliale d'envergure	H4				
Maison mobile	H5				
Projet intégré d'habitation	H6				
COMMERCE					
Commerces et services	C1				
Commerce de détail de petite surface	C2				
Commerce de détail de grande surface	C3				
Commerce artériel lourd	C4		√ C (2)		
Commerce récréatif intérieur	C5				
Commerce récréatif extérieur	C6				
INDUSTRIE					
Laboratoires et établissements de recherche	I1				
Industrie légère	I2				
Industrie lourde	I3				
Extractive	I4				
PUBLIC					
Service public de plein air	P1				
Service public institutionnel et administratif	P2				
Service public institutionnel imposant	P3				
Service public d'utilité	P4		√ A,B		
CONSERVATION					
Conservation / catégorie 1	Co1				
Conservation / catégorie 2	Co2				
AGRICULTURE					
Agriculture avec sol	A1				
Agriculture sans sol	A2				
Autres types d'élevage	A3				
Fermette	A4				
Dressage et pension d'animaux	A5				
FORESTERIE					
Exploitation forestière	F1				
Sylviculture	F2				
Usages spécifiquement permis			(2)		
Usages spécifiquement exclus					
NORMES					
TERRAIN					
Superficie (m2)	min.				
Profondeur (m)	min.				
Frontage (m)	min.				
STRUCTURE					
Isolée		√	√		
Jumelée					
Contiguë					
MARGES					
Marge avant (m)	min.	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.				
Marge arrière (m)	min.	6	6		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS					
Hauteur (étage)	min.				
Hauteur (étage)	max.	2(1)	2(1)		
Superficie d'implantation (m2)	min.				
Largeur (m)	min.				
RAPPORTS					
Logement / bâtiment	max.	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				
Espace naturel (%)	min.				
DISPOSITIONS SPÉCIALES					
PIIA					
Autres articles		(a)	(a)		

ZONE : RES-27

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	√

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.

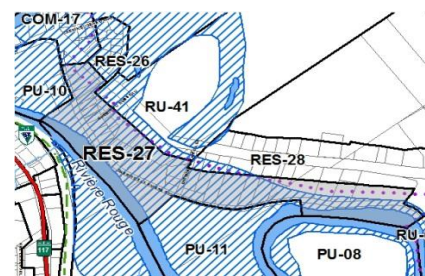
(2) Les ateliers et dépôts d'entrepreneurs en construction, en électricité, en plomberie, en excavation, en terrassement et en paysagisme permettant de l'entreposage extérieur de machineries liées à l'usage, sans remblai, ni dépôts meubles

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2021/06	2021-404	a. 13



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6					
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4		√A(2)			
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur	C6					
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis			(2)			
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√	√			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6			
Marges latérales (m)	min.	2	2			
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	6	6			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2(1)	2(1)			
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles		(a)(b)	(a)(b)			

ZONE : RES-28

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

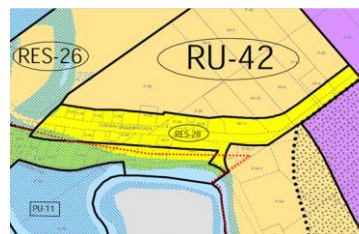
- (1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.
(2) Vente de véhicules récréatifs

DISPOSITIONS SPECIALES

- (a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)
(b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 6
2019/07	2019-341	a.15
2024/07	2024-484	a.12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√			
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	√				
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur	C6					
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√	√			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6			
Marges latérales (m)	min.	2	2			
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	6	6			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2	2			
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	3			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : RES-29

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

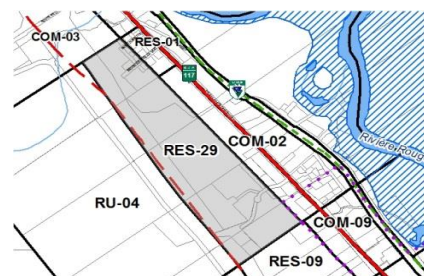
--

DISPOSITIONS SPÉCIALES

--

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2024/07	2024-484	a.12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE					
HABITATION					
Unifamiliale	H1	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√ (1)		
Multifamiliale	H3				
Multifamiliale d'envergure	H4				
Maison mobile	H5				
Projet intégré d'habitation	H6				
COMMERCE					
Commerces et services	C1				
Commerce de détail de petite surface	C2				
Commerce de détail de grande surface	C3				
Commerce artériel lourd	C4		√ B,C		
Commerce récréatif intérieur	C5				
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B		
INDUSTRIE					
Laboratoires et établissements de recherche	I1			√	
Industrie légère	I2			√	
Industrie lourde	I3				
Extractive	I4				
PUBLIC					
Service public de plein air	P1				
Service public institutionnel et administratif	P2				
Service public institutionnel imposant	P3				
Service public d'utilité	P4				
CONSERVATION					
Conservation / catégorie 1	Co1				
Conservation / catégorie 2	Co2				
AGRICULTURE					
Agriculture avec sol	A1				√
Agriculture sans sol	A2				
Autres types d'élevage	A3				
Fermette	A4				
Dressage et pension d'animaux	A5				
FORESTERIE					
Exploitation forestière	F1				
Sylviculture	F2				
Usages spécifiquement permis				(5)	
Usages spécifiquement exclus				(2,3,4)	
NORMES					
TERRAIN					
Superficie (m2)	min.				
Profondeur (m)	min.				
Frontage (m)	min.				
STRUCTURE					
Isolée		√	√	√	√
Jumelée					
Contiguë					
MARGES					
Marge avant (m)	min.	20	20	20	20
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2
Marge latérales totales (m)	min.				
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS					
Hauteur (étage)	min.				
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2
Superficie d'implantation (m2)	min.				
Largeur (m)	min.				
RAPPORTS					
Logement / bâtiment	max.	1	2		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				
Espace naturel (%)	min.				
DISPOSITIONS SPÉCIALES					
PIIA					
Autres articles		(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)

ZONE : RU-01

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Les macrès aux puces
- (3) Les centres de location
- (4) Les centres d'enchère d'animaux et produits agricoles
- (5) Pisciculture seulement

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)
- (b) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 6
2014/06	235	a. 14.2



CLASSE ET GROUPE D'USAGE					
HABITATION					
Unifamiliale	H1	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2				
Multifamiliale	H3				
Multifamiliale d'envergure	H4				
Maison mobile	H5				
Projet intégré d'habitation	H6				
COMMERCE					
Commerces et services	C1				
Commerce de détail de petite surface	C2				
Commerce de détail de grande surface	C3				
Commerce artériel lourd	C4				
Commerce récréatif intérieur	C5				
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B		
INDUSTRIE					
Laboratoires et établissements de recherche	I1				
Industrie légère	I2				
Industrie lourde	I3				
Extractive	I4		√		
PUBLIC					
Service public de plein air	P1				
Service public institutionnel et administratif	P2				
Service public institutionnel imposant	P3				
Service public d'utilité	P4				
CONSERVATION					
Conservation / catégorie 1	Co1				
Conservation / catégorie 2	Co2				
AGRICULTURE					
Agriculture avec sol	A1			√	
Agriculture sans sol	A2				
Autres types d'élevage	A3				
Fermette	A4				
Dressage et pension d'animaux	A5				
FORESTERIE					
Exploitation forestière	F1				
Sylviculture	F2				
Usages spécifiquement permis					
Usages spécifiquement exclus					
NORMES					
TERRAIN					
Superficie (m2)	min.				
Profondeur (m)	min.				
Frontage (m)	min.				
STRUCTURE					
Isolée		√	√		
Jumelée		√			
Contiguë					
MARGES					
Marge avant (m)	min.	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.				
Marge arrière (m)	min.	2	2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS					
Hauteur (étage)	min.				
Hauteur (étage)	max.	1	1		
Superficie d'implantation (m2)	min.				
Largeur (m)	min.				
RAPPORTS					
Logement / bâtiment	max.	1	1		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				
Espace naturel (%)	min.				
DISPOSITIONS SPÉCIALES					
PIIA					
Autres articles		(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)

ZONE : RU-02

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

DISPOSITIONS SPECIALES

- (a) Abris forestiers (art. 9.13)
- (b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 6
2018/06	312	a.11



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√ (1)			
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	√				
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4			√ A(2)		
Commerce récréatif intérieur	C5			√ C		
Commerce récréatif extérieur	C6			√ B		
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1				√	
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis				(2)		
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√	√	√	√	
Jumelée		√				
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2	
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles		(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	

ZONE : RU-03

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
(2) Les ateliers de réparation de véhicules automobiles

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)
(b) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2018/06	312	a.11
2022/07	2022-432	a.14



CLASSE ET GROUPE D'USAGE					
HABITATION					
Unifamiliale	H1	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2				
Multifamiliale	H3				
Multifamiliale d'envergure	H4				
Maison mobile	H5				
Projet intégré d'habitation	H6				
COMMERCE					
Commerces et services	C1				
Commerce de détail de petite surface	C2				
Commerce de détail de grande surface	C3				
Commerce artériel lourd	C4				
Commerce récréatif intérieur	C5				
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B		
INDUSTRIE					
Laboratoires et établissements de recherche	I1				
Industrie légère	I2				
Industrie lourde	I3				
Extractive	I4				
PUBLIC					
Service public de plein air	P1				
Service public institutionnel et administratif	P2				
Service public institutionnel imposant	P3				
Service public d'utilité	P4				
CONSERVATION					
Conservation / catégorie 1	Co1				
Conservation / catégorie 2	Co2				
AGRICULTURE					
Agriculture avec sol	A1		√		
Agriculture sans sol	A2				
Autres types d'élevage	A3				
Fermette	A4				
Dressage et pension d'animaux	A5				
FORESTERIE					
Exploitation forestière	F1				
Sylviculture	F2				
Usages spécifiquement permis					
Usages spécifiquement exclus					
NORMES					
TERRAIN					
Superficie (m2)	min.				
Profondeur (m)	min.				
Frontage (m)	min.				
STRUCTURE					
Isolée		√	√		
Jumelée		√			
Contiguë					
MARGES					
Marge avant (m)	min.	15	15		
Marges latérales (m)	min.	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.				
Marge arrière (m)	min.	2	2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS					
Hauteur (étage)	min.				
Hauteur (étage)	max.	1	1		
Superficie d'implantation (m2)	min.				
Largeur (m)	min.				
RAPPORTS					
Logement / bâtiment	max.	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				
Espace naturel (%)	min.				
DISPOSITIONS SPÉCIALES					
PIIA		PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	
Autres articles		(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	

ZONE : RU-04

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

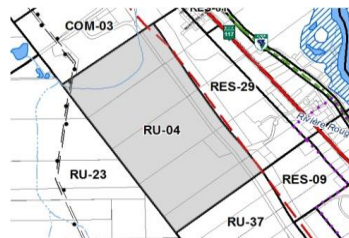
NOTES

DISPOSITIONS SPECIALES

- (a) Les abris forestiers (art. 9.9)
- (b) Disposition spécifique voie de desserte (art. 9.13)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 5
2018/06	312	a.11



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√ (1)			
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	√				
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4				√ B(2)	
Commerce récréatif intérieur	C5		√ C			
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B			
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1			√		
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						(2)
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√	√	√		
Jumelée		√				
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	2	2	2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2	2	2		
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : RU-05

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

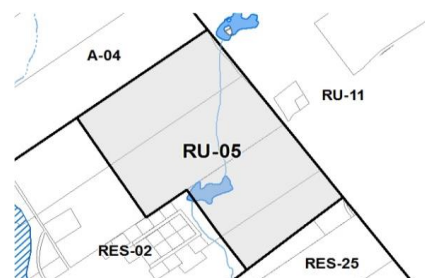
NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
(2) Pisciculture

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2018/06	312	a.11



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√ (1)			
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	√				
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4			√B(3)		
Commerce récréatif intérieur	C5			√C		
Commerce récréatif extérieur	C6			√A,B		
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2				√(4)	
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1				√	
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis				(3)		(4)
Usages spécifiquement exclus				(2)		
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√	√	√		
Jumelée		√	√	√		
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6		6
Marges latérales (m)	min.	2	2	2		2
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	2	2	2		2
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	3	3	3		3
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	2			1
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles		(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	(a) (b)

ZONE : RU-06

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

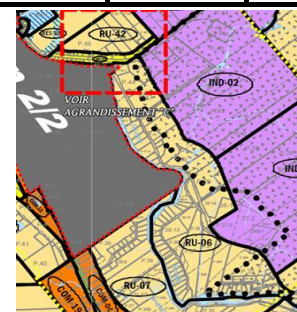
- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting
- (3) Pisciculture
- (4) entreposage de bois non traité d'une industrie**

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Ravage du cerf de Virginie (art. 12.16 à 12.18)
- (b) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2018/06	312	a.11
2019/07	2019-341	a.15
2021/06	2021-404	a.13
2022/07	2022-432	a.14



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√ (1)			
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	√				
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4			√B(3)		
Commerce récréatif intérieur	C5			√C		
Commerce récréatif extérieur	C6			√B		
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1				√	
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis				(3)		
Usages spécifiquement exclus				(2)		
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√	√	√		
Jumelée		√				
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	2	2	2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2	2	2		
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles		(a)	(a)	(a)		

ZONE : RU-07

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

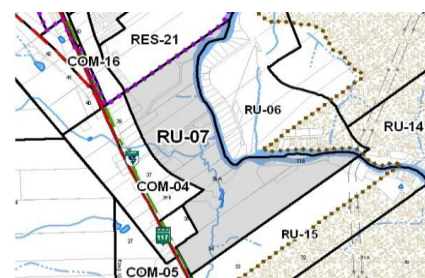
- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting
- (3) Pisciculture

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2018/06	312	a.11



CLASSE ET GROUPE D'USAGE					
HABITATION					
Unifamiliale	H1	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√ (1)		
Multifamiliale	H3				
Multifamiliale d'envergure	H4				
Maison mobile	H5				
Projet intégré d'habitation	H6				
COMMERCE					
Commerces et services	C1				
Commerce de détail de petite surface	C2				
Commerce de détail de grande surface	C3				
Commerce artériel lourd	C4		√B(6)		
Commerce récréatif intérieur	C5				
Commerce récréatif extérieur	C6		√ A,B		
INDUSTRIE					
Laboratoires et établissements de recherche	I1				
Industrie légère	I2				
Industrie lourde	I3				
Extractive	I4				
PUBLIC					
Service public de plein air	P1				
Service public institutionnel et administratif	P2				
Service public institutionnel imposant	P3				
Service public d'utilité	P4				
CONSERVATION					
Conservation / catégorie 1	Co1				
Conservation / catégorie 2	Co2				
AGRICULTURE					
Agriculture avec sol	A1			√	
Agriculture sans sol	A2				
Autres types d'élevage	A3				
Fermette	A4				
Dressage et pension d'animaux	A5				
FORESTERIE					
Exploitation forestière	F1				
Sylviculture	F2				
Usages spécifiquement permis			(6)		
Usages spécifiquement exclus			(2,3,4,5)		
NORMES					
TERRAIN					
Superficie (m2)	min.				
Profondeur (m)	min.				
Frontage (m)	min.				
STRUCTURE					
Isolée		√	√	√	
Jumelée		√			
Contiguë					
MARGES					
Marge avant (m)	min.	20	20	20	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.				
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS					
Hauteur (étage)	min.				
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	
Superficie d'implantation (m2)	min.				
Largeur (m)	min.				
RAPPORTS					
Logement / bâtiment	max.	1	2		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				
Espace naturel (%)	min.				
DISPOSITIONS SPÉCIALES					
PIIA					
Autres articles		(a) (b) (c)	(a) (b) (c)	(a) (b) (c)	

ZONE : RU-08

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

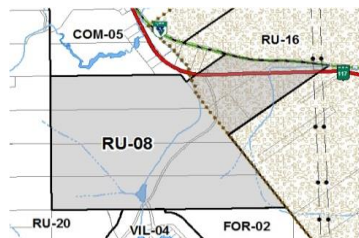
- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting
- (3) Les marchés aux puces
- (4) Les centres de location
- (5) Les pépinières
- (6) Pisciculture

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)
- (b) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)
- (c) **Ravage de cerfs de virginie** (art. 12.16 à 12.18)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 6
2018/06	312	a.11
2021/06	2021-404	a. 13
2023/05	2023-457	a.12



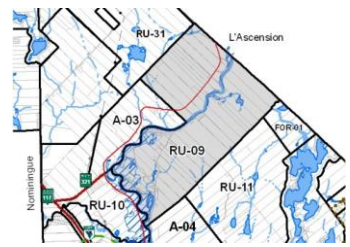
CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√ (1)			
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	√				
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4			√BC		
Commerce récréatif intérieur	C5			√C		
Commerce récréatif extérieur	C6			√A,B		
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4				√A	
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					√
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					√(3)
Fermette	A4					√
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus				(2)		(3)
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√	√	√	√	
Jumelée		√				
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2	
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles		(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	

ZONE : RU-09	
SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES	
(1)	Bifamiliale seulement
(2)	Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting
(3)	Les chenils

DISPOSITIONS SPECIALES	
(a)	Abris forestiers (art. 9.9)
(b)	Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)
(c)	Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 5 et 6
2018/06	312	a.11
2019/07	2019-341	a.15
2021/06	2021-404	a. 13



CLASSE ET GROUPE D'USAGE					
HABITATION					
Unifamiliale	H1	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√ (1)		
Multifamiliale	H3				
Multifamiliale d'envergure	H4				
Maison mobile	H5				
Projet intégré d'habitation	H6	√			
COMMERCE					
Commerces et services	C1				
Commerce de détail de petite surface	C2				
Commerce de détail de grande surface	C3				
Commerce artériel lourd	C4		√A(2),B,C(3)		
Commerce récréatif intérieur	C5		√ C		
Commerce récréatif extérieur	C6		√ A,B		
INDUSTRIE					
Laboratoires et établissements de recherche	I1				
Industrie légère	I2				
Industrie lourde	I3				
Extractive	I4				
PUBLIC					
Service public de plein air	P1				
Service public institutionnel et administratif	P2				
Service public institutionnel imposant	P3				
Service public d'utilité	P4				
CONSERVATION					
Conservation / catégorie 1	Co1				
Conservation / catégorie 2	Co2				
AGRICULTURE					
Agriculture avec sol	A1			√	
Agriculture sans sol	A2				
Autres types d'élevage	A3			√	
Fermette	A4				
Dressage et pension d'animaux	A5				
FORESTERIE					
Exploitation forestière	F1				
Sylviculture	F2				
Usages spécifiquement permis			(2)(3)		
Usages spécifiquement exclus			(4) (5)	(4)	
NORMES					
TERRAIN					
Superficie (m2)	min.				
Profondeur (m)	min.				
Frontage (m)	min.				
STRUCTURE					
Isolée		√	√	√	√
Jumelée		√			
Contiguë					
MARGES					
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2
Marge latérales totales (m)	min.				
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS					
Hauteur (étage)	min.				
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2
Superficie d'implantation (m2)	min.				
Largeur (m)	min.				
RAPPORTS					
Logement / bâtiment	max.	1	2		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				
Espace naturel (%)	min.				
DISPOSITIONS SPÉCIALES					
PIIA					
Autres articles		(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c) (c)

ZONE : RU-10

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Les ateliers de réparation mécanique à l'exception des véhicules et de la machinerie lourde
- (3) Les marchés aux puces
- (4) Les chenils
- (5) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Abris forestiers (art. 9.9)
- (b) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)
- (c) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 6
2018/06	312	a.11
2021/06	2021-404	a. 13



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√(1)			
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	√				
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4			√ B		
Commerce récréatif intérieur	C5			√ C (3)		
Commerce récréatif extérieur	C6			√ B		
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4				√ A	
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					√
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					√
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
				(3)		(2)
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√	√	√	√	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2	
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles		(a) (b)	(a) (b)	(a) (b)	(a) (b)	

ZONE : RU-11

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

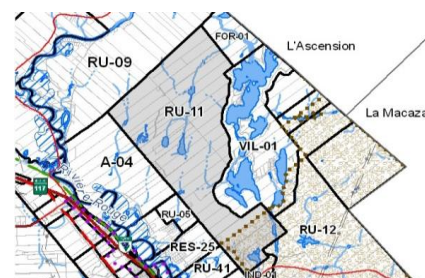
- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Les chenils
- (3) Résidence de tourisme

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Abris forestiers (art. 9.9)
- (b) Ravage du cerf de Virginie (art. 12.16 à 12.18)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2021/06	2021-404	a. 13
2024/07	2024-484	a.12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√(1)				
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	√					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4			√ B			
Commerce récréatif intérieur	C5			√ C			
Commerce récréatif extérieur	C6			√ B			
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4				√		
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4					√ A	
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						√
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						√ (5)
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis				(4)			
Usages spécifiquement exclus							(5)
NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√	√	√		√	
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6(2)	6(2)	6(2)	6(2)	6(2)	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	2	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2	2	
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles		(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	

ZONE : RU-12

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

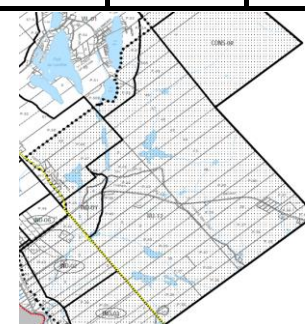
- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Une marge de recul avant maximale de 100 mètres s'applique aux usages résidentiels, industriels légers et commerce extensif
- (3) *Abrogé*
- (4) Les centres récréatifs
- (5) Les chenils

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Abris forestiers (art. 9.9)
- (b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)
- (c) Ravage du cerf de Virginie (art. 12.16 à 12.18)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 5 et 6
2013/04	215	a.6
2019/07	2019-341	a.15



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√(1)			
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6					
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5			√ C		
Commerce récréatif extérieur	C6			√ A,B		
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1				√	
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3				√	
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus				(3)	(2)	
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√	√	√		
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	2	2	2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2	2	2		
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)	

ZONE : RU-13

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

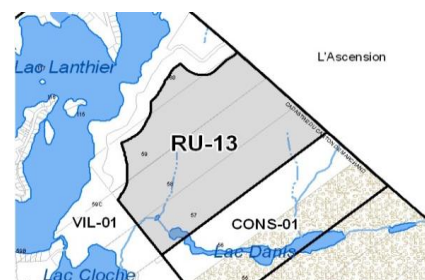
- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Les chenils
- (3) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Abris forestiers (art. 9.9)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2021/06	2021-404	a. 13



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√(1)			
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	√				
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4			√ B		
Commerce récréatif intérieur	C5			√ C		
Commerce récréatif extérieur	C6			√ B		
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4				√ A	
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					√
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√	√	√	√	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6(2)	6(2)	6(2)	6(2)	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2	
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles		(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)

ZONE : RU-14

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

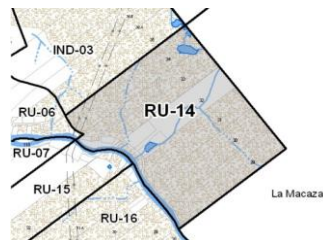
- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Une marge de recul avant maximale de 100 mètres s'applique aux usages résidentiels, industriels légers et commerce extensif

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Abris forestiers (art. 9.9)
- (b) Ravage du cerf de Virginie (art. 12.16 à 12.18)
- (c) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 6



CLASSE ET GROUPE D'USAGE					
HABITATION					
Unifamiliale	H1	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√(1)		
Multifamiliale	H3				
Multifamiliale d'envergure	H4				
Maison mobile	H5				
Projet intégré d'habitation	H6	√			
COMMERCE					
Commerces et services	C1				
Commerce de détail de petite surface	C2				
Commerce de détail de grande surface	C3				
Commerce artériel lourd	C4			√ B	
Commerce récréatif intérieur	C5			√ C	
Commerce récréatif extérieur	C6			√ B	
INDUSTRIE					
Laboratoires et établissements de recherche	I1				
Industrie légère	I2				
Industrie lourde	I3				
Extractive	I4				
PUBLIC					
Service public de plein air	P1				
Service public institutionnel et administratif	P2				
Service public institutionnel imposant	P3				
Service public d'utilité	P4			√ A	
CONSERVATION					
Conservation / catégorie 1	Co1				
Conservation / catégorie 2	Co2				
AGRICULTURE					
Agriculture avec sol	A1				√
Agriculture sans sol	A2				
Autres types d'élevage	A3				
Fermette	A4				
Dressage et pension d'animaux	A5				
FORESTERIE					
Exploitation forestière	F1				
Sylviculture	F2				
Usages spécifiquement permis					
Usages spécifiquement exclus			(2)		
NORMES					
TERRAIN					
Superficie (m2)	min.				
Profondeur (m)	min.				
Frontage (m)	min.				
STRUCTURE					
Isolée		√	√	√	√
Jumelée					
Contiguë					
MARGES					
Marge avant (m)	min.	6(3)	6(3)	6(3)	6(3)
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2
Marge latérales totales (m)	min.				
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS					
Hauteur (étage)	min.				
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2
Superficie d'implantation (m2)	min.				
Largeur (m)	min.				
RAPPORTS					
Logement / bâtiment	max.	1	2		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				
Espace naturel (%)	min.				
DISPOSITIONS SPÉCIALES					
PIIA					
Autres articles		(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)

ZONE : RU-15

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting
- (3) Une marge de recul avant maximale de 100 mètres s'applique aux usages résidentiels, industriels légers et commerce extensif

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Abris forestiers (art. 9.9)
- (b) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)
- (c) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 6
2021/06	2021-404	a. 13

